

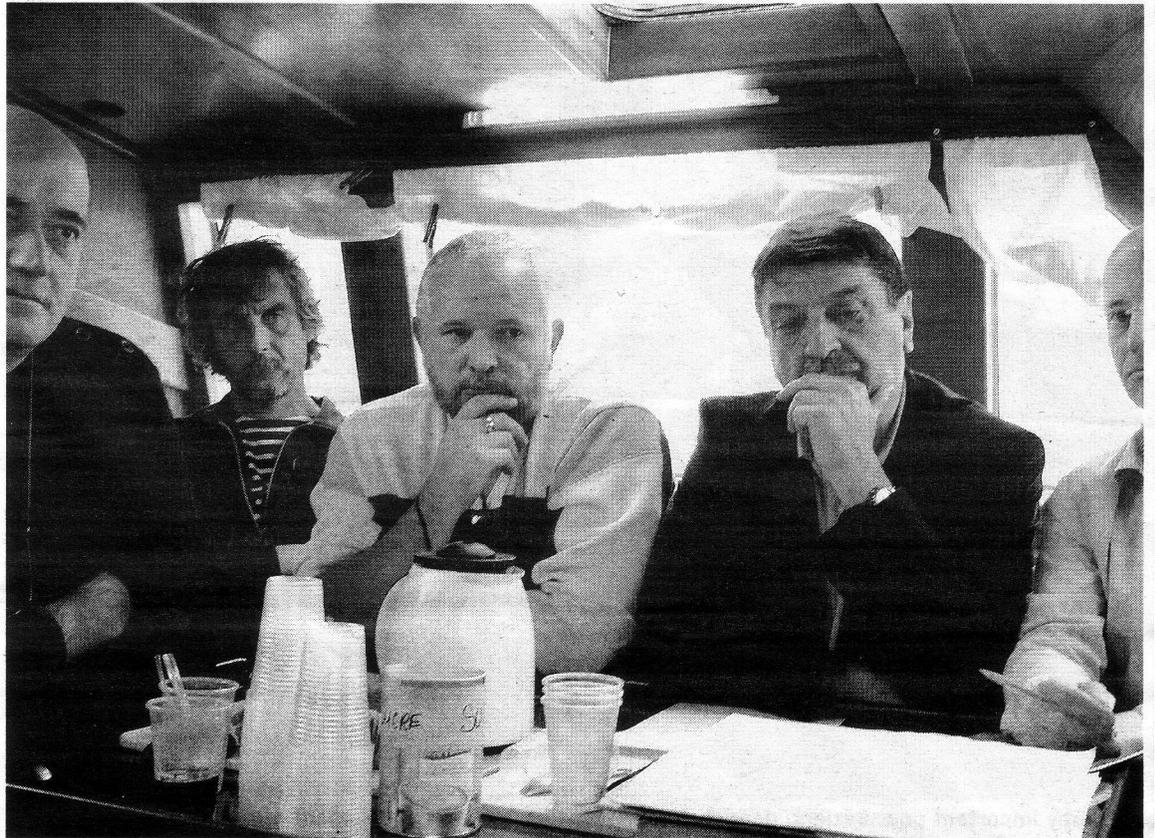
Environnement. Un collectif initié par Catherine Chauzit qui se bat contre la pollution par hydrocarbure dans le port avait saisi la justice en mai dernier.

La plainte a été jugée recevable par le procureur

■ Le collectif « *Stop à la pollution du port de Sète* » initié par Catherine Chauzit en février dernier n'a pas pris le large. Bien au contraire. Il a hissé la grand-voile pour poursuivre son combat. Et les nouvelles sont bonnes. Le procureur de la République a jugé recevable la plainte contre X déposée en mai « *pour pollution aggravée du port de Sète et des canaux s'y afférant* ». Le point noir, les zones d'avitaillement, jugée inadaptée pour les hydrocarbures. Mme Chauzit a été auditionnée par le capitaine Olivier Maicas il y a 15 jours au commissariat pendant plus d'une heure. « *Nous nous sommes posés la question de nous porter partie civile. Mais pour l'instant, nous faisons confiance à la justice pour trouver une solution ou d'imposer une meilleure protection de la mer* ».

Pour rappel, la citoyenne avait lancé une pétition*, qui a ce jour a reçu 800 signatures, afin que sa lutte soit connue des Sétouais. Un dossier avait été remis aux autorités compétentes à savoir, la Région, le Port, la Ville et l'Agglo. Même si toutes ont été sensibles et conscientes du problème, aucune réponse réelle n'a été donnée afin d'enrayer la situation.

« *Le constat est partagé par toutes les autorités, rappelait un membre du collectif, Gregory Namiech, hier matin lors d'une conférence de presse sur le bateau d'un particulier au port de plaisance**.* Mais pour le moment, ils n'ont pas pris le dossier à bras le corps. Nous ne voulons pas de cache-misère mais des solutions pérennes. Il n'y a pas d'unité entre les acteurs et cette déconnexion entraîne une impossibilité d'agir ». C'est pourquoi un comité de travail a été constitué pour y remédier et le 8 novembre prochain, un rendez-vous a été pris avec les responsables du Port afin de mettre en



Le 8 novembre prochain, un comité de travail sera reçu par les responsables de port.

place un processus viable. « *Un travail de fond va commencer. Nous allons servir de lien* ».

Également présent sur le voilier, Philippe Vaudo, conchyliculteur qui défend la cause du collectif : « *la pollution est récurrente et s'accumule. En tant qu'utilisateur de la lagune, il faut réagir. Nous ne pouvons plus tolérer cela* ». Également commerçant dans les Halles de Sète, le professionnel constate également que les touristes se plaignent de l'odeur aux abords des quais.

Hervé Violette de l'association « *Voile de Neptune* » a donné des précisions scientifiques quant à

l'étendue du problème : « *le port est une zone de transit entre l'étang et la mer. C'est un lieu riche et les impacts sont donc démultipliés* ». D'autant plus que les hydrocarbures se dispersent en surface : « *un litre couvre la superficie d'un terrain de foot* ». Autre point soulevé : les ports se révèlent être des nurseries : « *ce sont des zones d'abris dans les enrochements. Les larves s'y développent. D'après l'OMS, il est désormais déconseillé de manger du poisson sauvage plus d'une fois par semaine. La daurade, par exemple, chère aux Sétouais, se nourrit de coquillages qui filtrent l'eau* ». L'impact de la

pollution sur l'environnement est donc dramatique sur les espèces et sur les hommes. Pour cette raison et non des moindres, le collectif ne lâchera pas et continuera le combat sans relâche.

LAURENCE LADEN-SALUSTE

▲ * Pour signer la pétition sur internet : *plaisance écologie de bassin de Thau*.

**En présence également de Roland, représentant de la CLUPP (Comité Local des Usagers du Port), des membres du comité de pilotage et du collectif, Pierre Josse, Franck Paris et Jean-Marie Vidal, ancien directeur de Port-Camargue.